INSTRUCTIONS DE COURSE

LIGUE OPTIMIST – OPEN SKIFF
18 Février 2024
SENE, Pointe du Bill
LA MOUETTE SINAGOTE
Grade : **5A**

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).
La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régate sera régie par :

1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2021-2024.

1.2 Les règlements fédéraux.

1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trices.Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information : **sur la baie vitrée de la terrasse du club.**

3.2 Le PC course est situé à l'étage du club accessible par la terrasse.
Tél : Caroline Martin (0671739257) ou Angelina Leray (0684490791)
Adresse mail : caroboutet@hotmail.com

4. CODE DE CONDUITE

4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le club en haut de la cale.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 50 minutes après l'affalé de l'Aperçu ou de l'Aperçu sur H (Modifications de signaux de course), ceci modifie Signaux de course).

5.3 *[NP][DP]* Les pavillons "Aperçu" sur «H» accompagnés de la flamme ou du pavillon correspondant à la série envoyés à terre signifient que la course est retardée et que les concurrents doivent rester sur l'emplacement qui leur a été attribué sur le parking ou sur la plage, (ceci modifie les signaux de course).

5.4 *[NP]* Les mises à l'eau de chaque classe ou groupe seront gérées sur le mât de pavillons par l'envoi du pavillon de(s) la classe concernée(s), accompagné par un pavillon D. Cet envoi autorise la série concernée à rejoindre la zone de course. Une infraction à cette instruction entrainera une pénalité sans instruction de 5% du nombre de bateaux inscrits dans la série à la première course du jour.

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Date des courses :

18/02/2024	08h30 - 09h30	Confirmation des inscriptions dans la tente (vérification des **n° de voile** et **émargement départ par les concurrents**)
	09h30	Briefing entraîneurs sur la terrasse du Club
	11h00	1er signal d'avertissement, courses à suivre

Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h30

6.2 Le nombre de courses par jour n'est pas limité, mais fonction du temps passé sur l'eau :

Benjamins	Durée maximale cible : 4 heures sur l'eau
Minimes/Cadets	Durée maximale cible : 6 heures sur l'eau

Ces durées maximales cibles restent à l'appréciation du Comité de course.
Des durées cibles hors fourchette prévue ne peuvent donner lieu à une demande de réparation.
Ceci modifie la règle 62.1(a).

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :
Série Optimist : Pavillon blanc avec le sigle Optimist Noir
Série Open Skiff : Pavillon de Classe Open Skiff Jaune

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
Les signaux définissant le parcours à effectuer sont :
Parcours Trapèze « extérieur » : Flamme numérique n°1
Parcours Trapèze « intérieur » : Flamme numérique n°2

10. MARQUES

10.1

Ligne de Départ	Ligne d' Arrivée
Bateau Comité avec pavillon Orange à tribord Bateau avec pavillon Orange à bâbord	Bateau Comité à bâbord avec Pavillon Bleu Bouée verte à tribord

	Bouée 1	Bouée 2	Bouée 3	Bouées 4 PORTE	Bouée 5
Parcours Trapèze	Cylindrique Jaune	Conique Blanche Banque Populaire	Cylindrique Orange	Cylindriques Blanches Banque Populaire	Cylindrique Orange

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe** ZONES DE COURSE.

12. LE DEPART

12.1 La Ligne de départ est définie par les mâts arborant un pavillon orange sur le bateau comité de course à tribord et le bateau viseur à bâbord

12.2 *[DP] [NP]* Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux et se tenir à un minimum de 50 m de tout point sous le vent de la ligne de départ et de ses prolongements. La zone à éviter sera matérialisée par **deux bouées de type frite Jaune.**

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Sans objet

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un bateau Comité avec **un mât arborant un pavillon bleu** à bâbord et l**e côté parcours de la marque d'arrivée** à tribord.
Les bateaux en attente ne devront pas gêner le départ suivant.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour les classes Optimist et Open Skiff, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

15.2.1 Pour les classes Optimist et Open Skiff, la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1er	Temps limite pour finir après l'arrivée du 1er
40 minutes	**60 minutes**	**20 minutes**

16.2 Les bateaux ne finissant pas 20 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **50 minutes** après que le dernier bateau de la série a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera publiée sur le tableau officiel.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé à l'étage du Club. Ils seront également à déposer à l'étage du Club.

17.3 Des avis seront diffusés au tableau officiel au plus tard **30 minutes** après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins.

Les instructions auront lieu dans la **salle du jury située à l'étage du Club**. Elles commenceront à partir de l'heure indiquée au tableau officiel.

Les concurrents convoqués devront attendre dans la grande salle du club ou sur la terrasse et ne pas encombrer l'escalier d'accès à la salle Jury.

Toutefois, avec accord de toutes les parties, une instruction pourra avoir lieu sans attendre l'heure limite de dépôt des réclamations et d'affichage des convocations, dès lors qu'elles estimeront que les conditions de la RCV 63.2 sont remplies.

17.4 Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront affichés au tableau officiel sur la baie vitrée de la terrasse du club pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b). Un QR code pourra doubler les informations vers le logiciel « Jury décisions ».

Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera également affichée.

Les infractions à la jauge pourront être pénalisées par le Comité Technique en sanctionnant le coureur selon les « Pénalités graduelles » (cf annexe Pénalités graduelles Optimist et annexe Pénalités graduelles Open Skiff).

18 CLASSEMENT

18.1 2 courses doivent être validées pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

(a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

19 REGLES DE SECURITE

19.1 *[DP] [NP]* Un **émargement départ et retour** sera mis en place dans la tente située sur le parking coureurs. **Chaque coureur émargera personnellement**.

La confirmation de l'inscription par le coureur servira d'émargement départ. La confirmation des inscriptions sera ouverte à 08h30 sous la tente, la clôture se fera à l'heure du signal d'avertissement de la 1ère course.

Un bateau qui n'émarge pas au départ du jour recevra sans instruction une pénalité de 10% des inscrits à la première course du jour.

Un bateau qui n'émarge pas au retour, recevra sans instruction une pénalité de 10% des inscrits à la dernière course du jour. Les pénalités sont cumulables. Ceci modifie la RCV 63.1 A4 et A5. L'émargement retour sera clos à l'heure limite de dépôt des réclamations la plus tardive

19.2 *[DP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.3 Chaque bateau devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par ses règles de Classe et par la réglementation en vigueur.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

20.1 Sans objet

20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

21.2 *[DP]* Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé. Si une non-conformité est constatée elle sera pénalisée sur la base des pénalités graduelles définies en annexe.

21.3 Si une non-conformité est constatée elle sera pénalisée sur la base des pénalités graduelles définies en annexe. Chaque classe ayant une annexe des pénalités graduelles

22. BATEAUX OFFICIELS

Seuls les bateaux suivants seront identifiés de façon spécifique :

- Comité de Course : par le pavillon FFV
- Jury : pavillon JURY sur fond jaune
- Comité technique : pavillon JAUGE jaune sur fond bleu

23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 Sans objet

23.3 La règlementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou des bateaux accompagnateurs.

25 EMPLACEMENTS

[DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateaux. Ils pourront descendre sur la plage. (conformément à l'IC 5.4).

26. PRIX

Des prix seront distribués pour chaque support (Optimist et Open skiff) comme suit :
Aux 3 premières filles et aux 3 premiers garçons, en Minimes et en Benjamins,
Au premier garçon et à la première fille minimes 1ère année (nés en 2012) s'ils ne sont pas déjà récompensés.
Au premier garçon et à la première fille benjamins 1ère année (nés à partir de 2014) s'ils ne sont pas déjà récompensés.

27. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course, relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Arbitres désignés :

Président-e du comité de course : Gwen Le Roy
Comité de course adjointe : Naïg Le Corre
Président-e du comité technique : Thomas Marmonteil
Président-e du jury : Annick Martin
Juge : Laurence Bourdonnay
Commissaire aux résultats : Caroline Martin

ANNEXE ZONES DE COURSE

Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course
Préciser les zones qui sont des obstacles

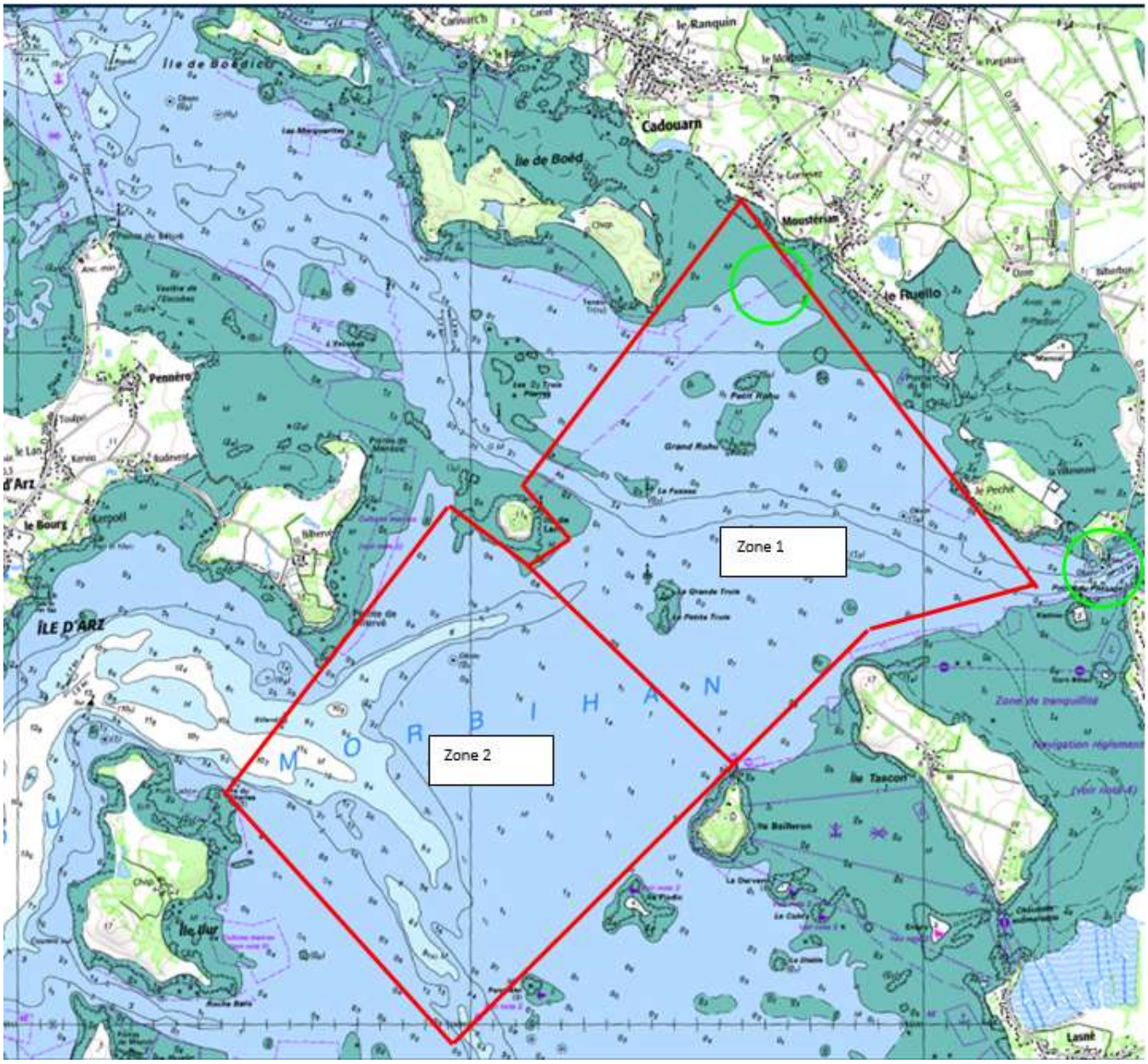

La Zone de course sera annoncée lors du briefing entraineurs

Zones d'amarrage possible des bateaux entraineurs et accompagnateurs

ANNEXE PARCOURS

PARCOURS 1 : Flamme numérique n° 1
Trapèze extérieur avec toutes les bouées à laisser et à contourner à Bâbord :
Départ - 1- 2 - 3 - 2 - 3 - 5 - Arrivée

PARCOURS 2 : Flamme numérique n° 2
Trapèze intérieur les bouées sont à laisser et à contourner à Bâbord à l'exception de la porte : Départ - 1 – 4B/4T - 1 - 2 - 3 - 5 – Arrivée

PARCOURS REDUIT : Pavillon S, toutes les bouées à laisser et à contourner à Bâbord :
Départ - 1- 2 - 3 - 5 – Arrivée

Ligne de Départ	Ligne d' Arrivée
Bateau Comité avec pavillon Orange à tribord Bateau Viseur avec pavillon Orange à bâbord	Bateau Comité à bâbord avec Pavillon Bleu Bouée verte à tribord

	Bouée 1	Bouée 2	Bouée 3	Bouées 4B – 4T PORTE	Bouée 5
Parcours Trapèze	Cylindrique Jaune	Conique Blanche Banque Populaire	Cylindrique Orange	Cylindriques Blanches Banque Populaire	Cylindrique Orange

ANNEXE : Pénalités Graduelles Optimist

Ce document est représenté en pourcentage, mais sera converti en points pour chaque épreuve en fonction du nombre de concurrents, arrondi au nombre le plus proche selon la RCV 44.3 (c).

Pénalité de règle de classe mineure

Pénalité équivalente à 10% de la flotte

- Ecope non attachée à la coque (RC 4.3 a)
- Pagaie non attachée à la coque (RC 4.3c)
- Dérive non attachée à la coque (RC 3.3.4)
- Bout de remorquage non attaché au pied de mât (RC 4.3b)
- Sifflet non attaché à l'aide de flottabilité individuel (gilet de sauvetage) (RC 4.2a)
- Une garcette desserrée de 5 mm et plus au delà du maximum autorisé (RC 6.6.3.4)
- Deux garcettes desserrées de 3 mm ou plus au de-là du maximum autorisé (RC 6.6.3.4)
- Perte accidentelle d'une garcette (RC 6.6.3.4)
- Naviguer dans la zone de course en cours avant de commencer ou après avoir terminé (RC 10.2)

Pénalité de règle de classe intermédiaire

Pénalité équivalente à 30% de la flotte

- Pas d' écope ou pagaie ou bout de remorquage dans le bateau (RC 4.3)
- Pas de sifflet (RC 4.2a)
- Pas de bout, ou dispositif de blocage ou autre agencement retenant le mât à la coque (RC 3.5.2.11)
- Marque de jauge de la voile en dehors des limites des bandes de mât (RC 3.5.2.7)
- Deux garcettes desserré de 5 mm ou plus au delà du maximum autorisé (RC 6.6.3.4)
- Trois garcettes ou plus desserrées de 3 mm ou plus au delà du maximum autorisé (RC 6.6.3.4)
- œillet des points d'écoute, d'amure et de pic dépassant de 3 mm ou plus le maximum (RC 6.6.3.4)
- Répétition d'infraction mineure

Pénalités de règle de classe majeure (selon les RCV)

Pénalité DSQ

- Utilisation d'équipements non inspectés
- Utilisation de matériels non approuvés
- Répétition de l'infraction de classe intermédiaire

ANNEXE : Pénalités Graduelles Open Skiff

Ce document est représenté en pourcentage, mais sera converti en points pour chaque épreuve en fonction du nombre de concurrents, arrondi au nombre le plus proche selon la RCV 44.3 (c).

Pénalité de règle de classe mineure : Pénalité équivalente à 10% de la flotte :

· Elastique de dérive non en place (RC C.7.3.a.1)

· Bout de remorquage non attaché au pied de mât (RC C.5.1.a)

· Naviguer dans la zone de course en cours avant de commencer ou après avoir terminé (RC 10.2)

Pénalité de règle de classe intermédiaire : Pénalité équivalente à 30% de la flotte

· Pas de bout de remorquage dans le bateau (RC C.5.1.a)

· Absence de retenue de gouvernail (RC 7.73.a.2)

· Répétition d'infraction mineure

Pénalités de règle de classe majeure (selon les RCV) : Pénalité DSQ

· Utilisation d'équipements non inspectés

· Utilisation de matériels non approuvés

· Répétition de l'infraction de classe intermédiaire

ANNEXE PARKING

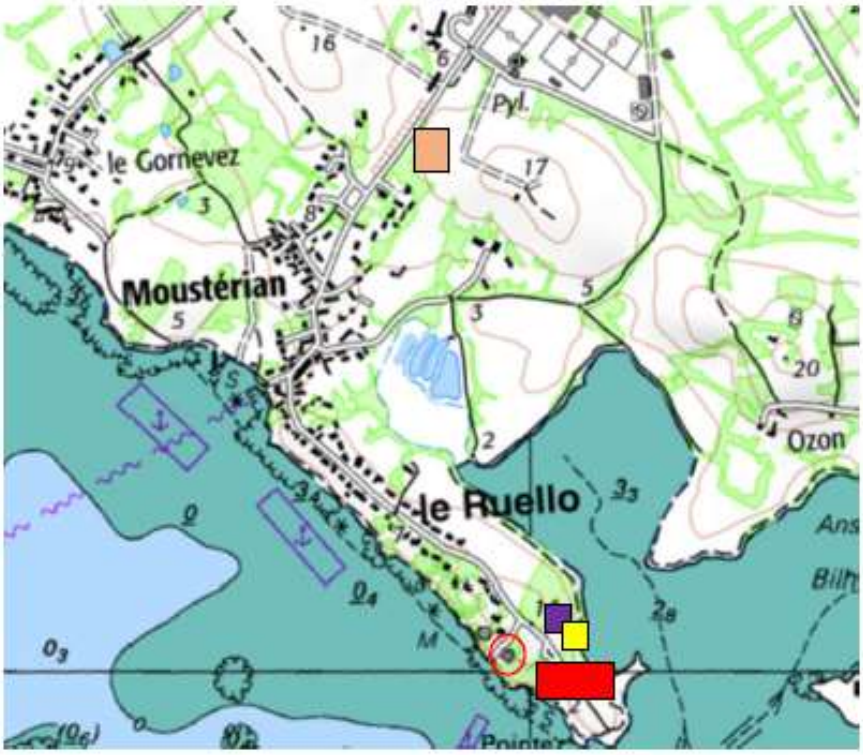

Parking stade de foot remorques ZOD

Parking remorques route opti

véhicule accompagnateur

Barnum (inscription, briefings, buvette) et parking opti sur mise à l'eau

Club La Mouette Sinagote (PC course / jauge / Briefing entraineurs)